

Bureau d'Expertise comptable et de Commissariat aux Comptes

REPUBLIQUE DU BENIN

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
(ARMP)



PROJET D'APPUI A LA GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET A LA
GOUVERNANCE (PAGIPG)



AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DE
DIFFERENTS DEPARTEMENTS MINISTERIELS DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS
BUDGETAIRES 2016 & 2017
(Financement PAGIPG)

RAPPORT D'AUDIT DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION (MJL)

RAPPORT DEFINITIF

Mai 2020

Marché N°065/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20/02/2019

Document de travail	Dates
Projet de rapport provisoire (AC)	18/11/2019
Rapport provisoire	19/11/2019
X Rapport définitif	26/05/2020

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07 D12 - N°CNSS : 06300407 – IFU N° 3200800565618 Siège : Immeuble BEC C/239 Zongo
– 02 BP 1913 Cotonou_Tel/(00229) 21 30 54 22

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N° 092468 W - Siège : 136 Rue MAOGA HOUNTIGOME LOME
– 06 BP 60535 Lomé Tel (00228) / 22 61 03 99

FRANCE : 2 Route d'Auxerre, 10120 Saint André les Vergers TROYES (France) Tél : (33)0781018628

Email : bec@becsarl.com / bec_scp@yahoo.fr

Le SMQ du Cabinet BEC est certifié ISO 9001 : 2015 sous le n° 0074633-00

SOMMAIRE

I. LETTRE INTRODUCTIVE	3
II. OPINION MOTIVEE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCEDURES DE PASSATION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSES AU TITRE DES EXERCICES BUDGETAIRES 2015 & 2017	5
III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE	7
IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE	10
V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION	11
5.1. Exhaustivité des pièces demandées	11
5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation de marché Publics (PPM)	11
5.3. Appréciation du respect des délais de passation	11
5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)	12
5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité	12
VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC	21
VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE.....	21
7.1. Examen des relevés des dépenses	21
7.2. Appréciation du niveau d'exécution du Plan de Passation des Marchés Publics (PPM)	23
VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC	23
8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes	23
8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur	24
8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes	26
8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés	26
8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés	28
IX. ANNEXES.....	29

I. LETTRE INTRODUCTIVE

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation des
Marchés Publics (ARMP)**

**o8 BP : 0791 Tri Postal Tél : (229) 21 30 50 76
Cotonou (Rép. du Bénin)**

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été assignée par contrat n°065/MPD/PRMP/CCMP/SPSP du 20/02/2019, portant sur l'audit des marchés publics et des délégations de service public de différents départements ministériels du Bénin au titre de la gestion budgétaire 2016 & 2017 (lot 1), nous avons l'honneur de vous transmettre, conformément aux termes de référence, notre rapport d'audit du Ministère de la Justice et de la Législation (MJL).

Au cours de la mission de contrôle, nous avons rencontré divers interlocuteurs intervenant dans le processus de passation des marchés publics au sein des autorités contractantes visitées (cf. liste en annexe 1). Nous les remercions pour leur disponibilité et leur franche collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de vérification de la conformité des procédures de passation des marchés publics a été effectuée en conformité avec les exigences des termes de référence (TDR) ainsi qu'aux normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Au terme de notre mission sur la revue de conformité de passation des marchés publics et des délégations de service public, les résultats de nos travaux sont matérialisés par le présent rapport intégrant les commentaires de l'Autorité Contractante, et ceux de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Les articulations essentielles dudit rapport portent sur les points suivants :

- i. Opinion motivée de l'auditeur sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service publics passés au titre des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;
- ii. Présentation liminaire de l'échantillon d'audit de conformité ;
- iii. Présentation du diagnostic sur la mise en place, l'organisation, le fonctionnement des organes de passation au sein des autorités contractantes (AC) au titre de la période sous revue
- iv. Présentation des constats sur la vérification des procédures de passation des marchés en fonction des modes de passation
- i

- v. Présentation des constats sur les plaintes enregistrées par l'AC ;
- vi. Présentation des constats sur l'état d'exécution financière ;
- vii. Analyse de la performance des AC ;
- viii. Annexes.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre parfaite collaboration.

Cotonou, le 26 mai 2020



Serge Mensah
Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

II. OPINION MOTIVÉE DE L'AUDITEUR SUR LES PROCÉDURES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS ET DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLICS PASSÉS AU TITRE DES EXERCICES BUDGÉTAIRES 2015 & 2017

Nous avons procédé à l'audit de conformité des marchés publics et des délégations de service public du Ministère de la Justice et de la Législation (MJL) pour les gestions budgétaires 2016 & 2017. Cet audit a porté sur un **volume de deux (02) marchés pour une valeur de 149.990.000 F CFA pour la gestion 2016 et un volume de quinze (15) marchés pour une valeur de 1.644.563.990 F CFA pour la gestion 2017.**

Le tableau ci-après nous renseigne sur la proportion des marchés audités rapportés à la population mère :

Année	N° d'ordre	Éléments	Volume	Valeur
2016	Au titre de la gestion 2016 aucun marché n'a été attribué			
2017	1	Marchés audités	15	1 644 563 990
	2	Marchés de la population mère	21	2 012 024 526
	3	%	71%	81,74%

Opinions

➤ Gestion budgétaire 2016

Les marchés passés en 2016 n'ayant pas abouti du fait des nouvelles mesures de suspension des achats de véhicules prises par le gouvernement, nous ne saurions apprécier leur conformité au code des marchés publics, En conséquence, nous sommes dans l'impossibilité de fournir une opinion sur la conformité desdits marchés.

➤ Gestion budgétaire 2017

La revue de conformité des procédures de passation des marchés du Ministère de la Justice et de la Législation (MJL) sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AOO	15	11	0	0	4
Total général		15	11	0	0	4
%		100%	73%	27%		

Légende

REG	Procédure régulière
RSR	Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR	Procédure irrégulière
NUL	Marché nul
IMP	Impossibilité d'exprimer une opinion

✓ **Favorable**

Compte tenu des conclusions ci-dessus mentionnées et du pourcentage des procédures qualifiées de régulière avec réserve, nous estimons que les procédures ont été conduites en conformité avec la réglementation en vigueur.

Fondements des opinions

Nous avons conduit notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), à la norme internationale ISAE 3000 « *Mission d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* », à la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en république du Bénin, ses décrets d'application et ses arrêtés.

Nos responsabilités en vertu de ces normes et dispositions consistent à procéder à la vérification de la conformité des procédures de passation et à communiquer les anomalies, les inexactitudes et les irrégularités constatées dans notre rapport. Nous attestons que nous sommes indépendants du Ministère de la Justice et de la Législation (MJL) conformément au Code d'éthique et de déontologie applicable à notre profession. Nous estimons que les éléments probants que nous avons collectés au cours de notre mission sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Cotonou, le 26 mai 2020



Serge MENSAH
Associé-Gérant
Expert en passation des marchés
Expert-Comptable Diplômé

III. ECHANTILLON D'AUDIT DE CONFORMITE

Dans le cadre de la constitution de l'échantillon devant servir de base à la revue de conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés passés par le MJL, nous avons demandé et obtenu l'ensemble des marchés passés par l'autorité contractante. Ensuite, nous avons procédé à un rapprochement de cette liste à celle qui nous a été communiquée par la DNCMP. Ce rapprochement a permis d'obtenir une liste complète des marchés du MJL. A cet effectif total, devraient s'ajouter éventuellement les marchés ayant fait l'objet de plainte obtenus auprès de l'ARMP.

A partir de cette liste définitive et conformément aux critères d'échantillonnage (cf. Termes de Référence et rapport R1 d'échantillonnage élaboré par le consultant et validé par l'ARMP), l'échantillon des marchés à auditer se présente comme suit par mode de passation :

Tableau n°1 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par mode de passation

Gestion	Mode de passation	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Au titre de la gstion 2016, aucun marché n'a été attribué						
2017	Appel d'Offres Ouvert	2 012 024 526	21	1644563990	15	82%	71%
	Total général	2 012 024 526	21	1 644 563 990	15	82%	71%

A la lecture du tableau ci-dessus :

➤ **Gestion 2016**

Aucun marché n'a été attribué au titre de la gestion 2016

➤ **Gestion 2017**

L'application des critères d'échantillonnage recommandées par l'ARMP, a permis de retenir dans la population primaire, 71% en volume et 82% en valeur des marchés, pour l'audit de conformité au titre de la gestion budgétaire 2017. L'appel d'offres ouvert est le mode de passation le plus courant

Tableau n°2 : Répartition de la population primaire et de l'échantillon par type de marchés

Gestion	Type de Marché	Population mère		Echantillon		%	
		Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume
2016	Au titre de la gstion 2016, aucun marché n'a été attribué						
2017	Fournitures	834 889 991	10	624 487 920	7	75%	70%
	Travaux	1 177 134 535	10	1 020 076 070	8	87%	80%
	Total général	2 012 024 526	20	1 644 563 990	15	82%	75%

A la lecture du tableau ci-dessus :

➤ **Gestion 2016**

Aucun marché n'a été attribué au titre de la gestion 2016

➤ **Gestion 2017**

La population primaire est répartie également en termes de volume entre les marchés de fournitures et les marchés de travaux. Par contre en termes de valeur, la population mère est majoritaire, composée de (59%) de marchés de travaux (59%) contre (41%) de marchés de fournitures.

L'échantillon d'audit 2017 est majoritairement composé des marchés de prestations intellectuelles aussi bien en valeur qu'en volume.

En ce qui concerne l'échantillon d'audit, les marchés de travaux sont majoritaires aussi bien en volume (62%) qu'en valeur (53%). Les marchés de fournitures sont représentés en valeur (38%) et en volume (47%) en volume.

Le détail et les caractéristiques de l'échantillon retenu se présentent comme suit :

Tableau n°3 : Echantillon d'audit de conformité

➤ **Gestion 2016**

Aucun marché n'a été passé au titre de la gestion 2016

➤ **Gestion 2017**

1	N° 236/MEF/MJL/DNC MP/SP	RÉSERVATION DE CREDIT DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DE MOBILIERS POUR L'ÉQUIPEMENT DES JURIDICTIONS LOT 1	Fournitures	AOO	CHABOUD SARL	128 910 000
2	N° 238/MEF/MJL/DNC MP/SP	RÉSERVATION DE CRÉDIT DANS CADRE ACQUISITION DE CLIMATISEURS AU PROFIT DES JURIDICTIONS	Fournitures	AOO	SOCIETE MADE SARL	52 083 666
3	N° 283/MEF/MJL/DNC MP/SP	RÉSERVATION DE CREDITS DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DE MOBILIERS DE BUREAU AU PROFIT DES PRISONS CIVILES DU BENIN	Fournitures	AOO	SOCIETE CHABOUD SARL	70 664 300
4	N° 323/MEF/MJL/DNC MP/SP	RÉSERVATION DE CREDIT DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION ET DE L'INSTALLATION DE GROUPE ÉLECTROGÈNE AU PROFIT DES PRISONS CIVILES DE COTONOU, LOKOSSA, PORTO-NOVO ET PARAKOU	Fournitures	AOO	SOCIETE CGE	51 228 896
5	N° 326/MEF/MJL/DNC MP/SP	RÉSERVATION DE CRÉDITS RELATIF A L'ACQUISITION DE MATÉRIELS INFORMATIQUES AU PROFIT DES TRIBUNAUX DE COMMERCE	Fournitures	AOO	ETABLISSEMENT CR LABEL	82 094 240
6	n° 444/MEF/MJL/DNC MP/SP	RÉSERVATION DE CRÉDITS POUR LA CONSTRUCTION DE BLOC ÉTUDE ET FORMATION 1 + RÉFECTOIRE, LOISIR ET INFIRMERIE AU CSEA LOT 5	Travaux	AOO	SOCIÉTÉ CERAB-TP SA	211 185 881
7	n° 445/MEF/MJL/DNC MP/SP	RÉSERVATION DE CREDITS DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES COURS DE LA PRISON CIVILES DE COTONOU	Travaux	AOO	CHABOUD SARL	229 320 536
8	N° 447/MEF/MJL/DNC MP/SP	RÉSERVATION DE CRÉDITS RELATIF A L'ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS POUR LES ATELIERS DES PRISONS CIVILES DU BÉNIN	Fournitures	AOO	SHOLA GOLDEN PEACE SARL	74 827 340
9	N° 466/MEF/MJL/DNC MP/SP	RÉSERVATION DE CRÉDITS RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CLÔTURE DE LA PRISON CIVILE DE NATITINGOU	Travaux	AOO	GROUPEMENT BIOLYNX & TIC BÉNIN ET LA RUCHE CONSTRUCTION (BTB-LRC)	239 907 664
10	N° 471/MEF/MJL/DNC MP/SP	RÉSERVATION DE CRÉDITS RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CLÔTURE DE LA PRISON CIVILE DE LOKOSSA LOT 1	Travaux	AOO	SHOLA GOLDEN PEACE (SGP) SARL	63 662 893
11	N° 472/MEF/MJL/DNC MP/SP	RÉSERVATION DE CRÉDITS RELATIFS AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION POUR LA REMISE AUX NORMES DES QUARTIERS A, B ET C DE LA PRISON CIVILE D'AKPRO MISSERETE LOT 2	Travaux	AOO	ENTREPRISE TOBI ET FILS	68 962 327
12	N° 497/MEF/MJL/DNC MP/SP	RESERVATION DE CRÉDITS RELATIFS AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION POUR LA REMISE AUX NORMES DES QUARTIERS A, B ET C DE LA PRISON CIVILE D'AKPRO MISSERETE LOT 1	Travaux	AOO	ENTREPRISE SHOLA GOLDEN PEACE SARL	75 451 914
13	N° 499/MEF/MJL/DNC MP/SP	RÉSERVATION DE CRÉDITS RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CLÔTURE DU DOMAINE DE LA PRISON CIVILE DE LOKOSSA LOT 3	Travaux	AOO	ENTREPRISE TOBI ET FILS	67 675 760
14	N° 514/MEF/MJL/DNC MP/SP	RÉSERVATION DE CRÉDITS RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION POUR LA REMISE AUX NORMES DES QUARTIERS A, B ET C DE LA PRISON CIVILE D'AKPRO MISSERETE LOT LOT 3	Travaux	AOO	ENTREPRISE FAMODOS	63 909 095
15	N° 531/MEF/MJL/DNC MP/SP	ACQUISITION DE MATÉRIELS ET RÉHABILITATION DE INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DES TPI DE LOKOSSA, DJOUGOU, PARAKOU ET A LA COUR D'APPEL DE PARAKOU LOT 2	Fournitures	AOO	GROUPEMENT EXPLORA ET SIREE SARL	164 679 478
TOTAL						1 644 563 990

Les pièces relatives à tous les marchés (2016 & 2017) échantillonnés ont été communiquées aux auditeurs.

IV. DIAGNOSTIC SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION AU SEIN DES AC AU TITRE DE LA PERIODE SOUS REVUE

Existence, Capacité, régularité et fonctionnement des organes de passation et de contrôle (Réf/ C1 à C8)								
N° d'ordre	Critères	Références	ORGANES DE PASSATION ET DE CONTRÔLE					Observations
			PRMP	S/PRMP	CPMP	Sous commission d'analyse	CCMP	
1	Existence	C1	KO					Indisponibilité des actes de mise en place
2	Conformité	C2	KO					Indisponibilité des actes de mise en place pour appréciation
3	Organisation et fonctionnement	C3	KO					indisponibilité des documents à produire
4		C4	OK					RAS
5		C5	OK					RAS
6		C6	KO					Toute la documentation n'est pas disponible
7		C7	KO					Insuffisance des moyens matériels et financiers
8		C8	KO					Indisponibilité des preuves de publications des décisions d'attribution
Légende								
C1	Existence des actes de mise en place des différents organes (arrêtés)							
C2	Conformité de la composition des organes par rapport à la réglementation (Adéquation Profil/Poste)							
C3	Documents à produire par chaque organe et leur qualité (Caractère probant des documents)							
C4	Séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés							
C5	Validité et qualité des décisions d'attribution (respect du quorum, Signature par les personnes habilitées)							
C6	Qualité du système d'archivage (Taux d'exhaustivité des pièces, Disponibilité de salle d'archives / Archiviste)							
C7	Existence des moyens matériels et financiers (Cadre de travail, Mats et mobiliers de bureau, Matériels informatiques, Dotations financières pour diverses publication, Primes de désintéressement...)							
C8	Publication des décisions d'attribution							
Mettre < OK > si satisfaisant, < KO > si non								

V. CONSTATS SUR LA VERIFICATION DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES EN FONCTION DES MODES DE PASSATION

5.1. Exhaustivité des pièces demandées

Au démarrage de la mission, nous avons communiqué à la Personne Responsable des Marchés (PRMP) la liste de pièces et documents à collecter.

L'examen de l'exhaustivité des pièces auditables collectées révèle un taux moyen d'exhaustivité de :

Eléments	Gestion 2017
Taux d'exhaustivité	77,00%

Ce taux représente la moyenne des taux d'exhaustivité des pièces collectées sur l'ensemble des procédures d'appel d'offres ouvert, (Voir en annexe 3 les fiches d'exhaustivité).

5.2. Appréciation de la qualité du Plan de Passation de marché Publics (PPM)

Conformément au code des marchés publics, le Ministère de la Justice et de la Législation (MJL) a élaboré un Plan de Passation des Marchés au titre de chaque gestion budgétaire . Ces plans respectent les exigences légales en la matière. En effet, il nous a été permis de constater que tous les marchés passés au cours de la période étudiées, sont inscrits dans le PPM.

5.3. Appréciation du respect des délais de passation

Nous avons apprécié le délai global de passation des marchés échantillonnés à travers l'appréciation du délai individuel par marché à chaque phase du processus.

L'appréciation du délai de passation a été faite de la date de dépôt des plis et la signature du contrat. L'appréciation du délai de passation au titre de 2017 a pu être faite pour 13 marchés sur 15 étudiés (du fait d'informations manquantes pour les 2 restants).

Le délai moyen de passation ainsi déterminé est de 108 jours environ. Ce délai à notre avis est long au regard du délai de validité des offres qui est de 90 jours pour la réglementation nationale.

Le tableau de détermination dudit délai est présenté en **annexe 4**.

Le délai relativement long des procédures de passation peut s'expliquer par :

- 1- La reprise de certains dossiers à la suite des observations de la DNCMP
- 2- Le recours à des compétences extérieures (techniquement qualifiées), le ministère ne disposant pas de ces compétences.

5.4. Appréciation de la compétitivité des prix (Pour les marchés de gré à gré et les marchés en dessous du seuil de passation)

Conformément aux TDR, le consultant examinera pour les marchés de gré à gré et les demandes de cotation, la compétitivité des prix proposés en tenant compte du repertoire des prix de référence applicable.

Dans le cas d'espèce la catégorie des articles faisant objet du marché de gré à gré passé ne figure pas dans le repertoire des prix de référence 2017 afin de permettre à l'auditeur de formuler une opinion.

5.5. Appréciation des constats sur la revue de conformité

PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

➤ Gestion budgétaire 2016

Aucun marché n'a été attribué au titre de la gestion budgétaire 2016

➤ Gestion budgétaire 2017

Observations générales :

La mission a noté de façon générale pour tous les marchés passés par Appel d'offres ouvert soumis à notre appréciation, l'absence de preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire et de l'avis d'attribution définitive comme le recommandent les articles 84 et 93 du CMP.

Observations spécifiques :

- 1) Marché N° 236/MEF/MJL/DNCMP/SP du 03 aout 2017 relatif à la RÉSERVATION DE CRÉDIT DANS CADRE ACQUISITION DE CLIMATISEURS AU PROFIT DES JURIDICTIONS, attribué à CHABOUD SARL, pour un montant TTC de 128 910 000FCFA, approuvé le 03/08/2017, financement Budget National.**

Pièces manquantes :

- Preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire ;
- Preuve de publication de l'attribution définitive du marché.

Les points forts (forces) relevés :

- le respect des règles de publications et de délai dans l'avis d'appel d'offres ;
- la notification du marché au bénéficiaire ;
- information des soumissionnaires non retenus

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Indisponibilité des preuves de publication des décisions d'attribution provisoire et définitive.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du présent marché est régulière sous réserve des pièces indisponible ci-dessus citées.

- 2) Marché N 238/MEF/MJL/DNCMP/SP du 31/07/2017 relatif à RÉSERVATION DE CRÉDIT DANS CADRE ACQUISITION DE CLIMATISEURS AU PROFIT DES JURIDICTIONS, attribué à la SOCIETE MADE SARL, pour un montant TTC de 52 083 666 FCFA, approuvé le 31/07/2017, financement Budget National.

Pièces manquantes :

- Publication du procès-verbal d'attribution provisoire ;
- Preuve de publication de l'attribution définitive du marché.

Les points forts (forces) relevés :

- le respect des règles de publications et de délai dans l'avis d'appel d'offres ;
- l'obtention des avis de non-objection de l'autorité compétente ;
- la notification du marché au bénéficiaire ;
- information des soumissionnaires non retenus

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Indisponibilité des preuves de publication des décisions d'attribution

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est régulière sous réserve des non-conformités constatées dans la section observation générale.

- 3) Marché N° 283/MEF/MJL/DNCMP/SP du 22/08/2017 relatif à la RÉSERVATION DE CREDITS DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DE MOBILIERS DE BUREAU AU PROFIT DES PRISONS CIVILES DU BENIN, attribué à la SOCIETE CHABOUD SARL, pour un montant TTC de 70 664 300FCFA, approuvé le 22/08/2017, financement Budget National.

Pièces manquantes :

- Publication du procès-verbal d'attribution provisoire ;
- Preuve de publication de l'attribution définitive du marché.

Les points forts (forces) relevés :

- le respect des règles de publications et de délai dans l'avis d'appel d'offres ;
- l'obtention des avis de non-objection de l'autorité compétente ;
- la notification du marché au bénéficiaire ;
- information des soumissionnaires non retenus

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Indisponibilité des preuves de publication des décisions d'attribution

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est régulière sous réserve des non-conformités ci-dessus constatées ainsi que dans la section observation générale.

- 4) Marché N° 323/MEF/MJL/DNCMP/SP du 08/9/2017 relatif à la RÉSERVATION DE CREDIT DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION ET DE L'INSTALLATION DE GROUPE ÉLECTROGÈNE AU PROFIT DES PRISONS CIVILES DE COTONOU, LOKOSSA, PORTO-NOVO ET PARAKOU, attribué à la SOCIETE CGE, pour un montant TTC de 51 228 896FCFA, approuvé le 08/9/2017, financement Budget National.

Pièces manquantes :

- Publication du procès-verbal d'attribution provisoire ;
- Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Les points forts (forces) relevés :

- le respect des règles de publications et de délai dans l'avis d'appel d'offres ;
- l'obtention des avis de non-objection de l'autorité compétente ;
- la notification du marché au bénéficiaire ;
- information des soumissionnaires non retenus

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Indisponibilité des preuves de publication des décisions d'attribution

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est régulière sous réserve des non-conformités constatées dans la section observation générale.

- 5) Marché N° 326/MEF/MJL/DNCMP/SP du 12/9/2017 relatif à la RÉSERVATION DE CRÉDITS RELATIF A L'ACQUISITION DE MATÉRIELS INFORMATIQUES AU PROFIT DES TRIBUNAUX DE COMMERCE, attribué à l'ETABLISSEMENT CR LABEL, pour un montant TTC de 82 094 240FCFA, approuvé le 12/9/2017, financement Budget National.

Pièces manquantes :

- Publication du procès-verbal d'attribution provisoire ;
- Preuve de publication de l'attribution définitive du marché.

Les points forts (forces) relevés :

- le respect des règles de publications et de délai dans l'avis d'appel d'offres ;
- l'obtention des avis de non-objection de l'autorité compétente ;
- la notification du marché au bénéficiaire ;
- information des soumissionnaires non retenus

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Indisponibilité des preuves de publication des décisions d'attribution

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est régulière sous réserve des non-conformités constatées dans la section observation générale.

- 6) Marché n° 444/MEF/MJL/DNCMP/SP du 08/11/2017 relatif à la RÉSERVATION DE CRÉDITS POUR LA CONSTRUCTION DE BLOC ÉTUDE ET FORMATION 1 + RÉFECTOIRE, LOISIR ET INFIRMERIE AU CSEA LOT 5, attribué à la SOCIÉTÉ CERAB-TP SA, pour un montant TTC de 211 185 881FCFA, approuvé le 08/11/2017, financement Budget National.

Pièces manquantes :

- Dossier d'Appel d'Offres validé ;
- Publication du procès-verbal d'attribution provisoire ;
- Preuve de publication de l'attribution définitive du marché.

Les points forts (forces) relevés :

- le respect des règles de publications et de délai dans l'avis d'appel d'offres ;
- l'obtention des avis de non-objection de l'autorité compétente ;
- la notification du marché au bénéficiaire ;
- Information aux soumissionnaires non retenus.

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Délais anormalement longs entre la date de dépôt des offres et la signature du contrat

Conclusion :

En l'absence du DAOO validé par la DNCMP, il n'est pas possible pour le consultant de se prononcer sur la régularité de la procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité.

- 7) Marché n 445/MEF/MJL/DNCMP/SP du 08/11/2017 relatif à la RÉSERVATION DE CREDITS DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES COURS DE LA PRISON CIVILES DE COTONOU, attribué à la CHABOUD SARL, pour un montant TTC de 229 320 536FCFA, approuvé le 08/11/2017, financement Budget National.

Pièces manquantes :

- Publication du procès-verbal d'attribution provisoire ;
- Preuve de notification du marché au titulaire
- Preuve de publication de l'attribution définitive du marché.

Les points forts (forces) relevés :

- le respect des règles de publications et de délai dans l'avis d'appel d'offres ;
- l'obtention des avis de non-objection de l'autorité compétente ;

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Délais anormalement longs entre la date de dépôt des offres et la signature du contrat

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est régulière sous réserve des non-conformités ci-dessus constatées ainsi que dans la section observation générale.

- 8) Marché N° 447/MEF/MJL/DNCMP/SP du 09/11/2017 relatif à la RÉSERVATION DE CREDITS RELATIF A L'ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS POUR LES ATELIERS DES PRISONS CIVILES DU BÉNIN, attribué à la société SHOLA GOLDEN PEACE SARL, pour un montant TTC de 74 827 340 FCFA, approuvé le 09/11/2017, financement Budget National.

Pièces manquantes :

- Publication du procès-verbal d'attribution provisoire ;
- Preuve de publication de l'attribution définitive du marché.

Les points forts (forces) relevés :

- le respect des règles de publications et de délai dans l'avis d'appel d'offres ;
- l'obtention des avis de non-objection de l'autorité compétente ;
- la notification du marché au bénéficiaire ;

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Indisponibilité des preuves de publication des décisions d'attribution

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est régulière sous réserve des non-conformités ci-dessus constatées ainsi que dans la section observation générale.

- 9) Marché N° 466/MEF/MJL/DNCMP/SP du 16/11/2017 relatif à la RÉSERVATION DE CRÉDITS RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CLÔTURE DE LA PRISON CIVILE DE NATITINGOU, attribué au GROUPEMENT BIOLYNX & TIC BÉNIN ET LA RUCHE CONSTRUCTION (BTB-LRC), pour un montant TTC de 239 907 664 FCFA, approuvé le 16/11/2017, financement Budget National.

Pièces manquantes :

- Publication du procès-verbal d'attribution provisoire.
- Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Les points forts (forces) relevés :

- le respect des règles de publications et de délai dans l'avis d'appel d'offres ;
- l'obtention des avis de non-objection de l'autorité compétente ;
- la notification du marché au bénéficiaire ;
- information des soumissionnaires non retenus

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Indisponibilité des preuves de publication des décisions d'attribution

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est régulière sous réserve des non-conformités ci-dessus constatées ainsi que dans la section observation générale.

- 10) Marché N° 471/MEF/MJL/DNCMP/SP du 20/11/2017 relatif à la RÉSERVATION DE CRÉDITS RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CLÔTURE DE LA PRISON CIVILE DE LOKOSSA LOT 1, attribué à la société SHOLA GOLDEN PEACE (SGP) SARL, pour un montant TTC de 63 662 893 FCFA, approuvé le 20/11/2017, financement Budget National.

Pièces manquantes :

- Publication du procès-verbal d'attribution provisoire ;
- Preuve de publication de l'attribution définitive du marché.

Les points forts (forces) relevés :

- le respect des règles de publications et de délai dans l'avis d'appel d'offres ;
- l'obtention des avis de non-objection de l'autorité compétente ;
- la notification du marché au bénéficiaire ;
- information des soumissionnaires non retenus

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Indisponibilité de la preuve de notification aux soumissionnaires du report de la date d'ouverture des offres.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est régulière sous réserve des non-conformités ci-dessus constatées ainsi que dans la section observation générale.

- 11) Marché N° 472/MEF/MJL/DNCMP/SP du 20/11/2017 relatif à la RÉSERVATION DE CRÉDITS RELATIFS AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION POUR LA REMISE AUX NORMES DES QUARTIERS A, B ET C DE LA PRISON CIVILE D'AKPRO MISSERETE LOT 2, attribué à l'ENTREPRISE TOBI ET FILS, pour un montant TTC de 68 962 327 FCFA, approuvé le 20/11/2017, financement Budget National.

- 12) Marché N° 497/MEF/MJL/DNCMP/SP du 20/11/2017 relatif à la RESERVATION DE CRÉDITS RELATIFS AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION POUR LA REMISE AUX NORMES DES QUARTIERS A, B ET C DE LA PRISON CIVILE D'AKPRO MISSERETE LOT 1, attribué à l'ENTREPRISE SHOLA GOLDEN PEACE SARL, pour un montant TTC de 75 451 914 FCFA, approuvé le 20/11/2017, financement Budget National.

- 13) Marché N° 514/MEF/MJL/DNCMP/SP du 05/12/2017 relatif à la RÉSERVATION DE CRÉDITS RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION POUR LA REMISE AUX NORMES DES QUARTIERS A, B ET C DE LA PRISON CIVILE D'AKPRO MISSERETE LOT LOT3, attribué à l'ENTREPRISE FAMODOS, pour un montant TTC de 63 909 095 FCFA, approuvé le 05/12/2017, financement Budget National.

Pièces manquantes :

- Procès-verbal d'ouverture des offres signé ;
- Rapport d'analyse et d'évaluation des offres ;
- PV d'attribution provisoire des offres signé ;
- Publication du procès-verbal d'attribution provisoire ;
- Preuve de publication de l'attribution définitive du marché.

Les points forts (forces) relevés :

- le respect des règles de publications et de délai dans l'avis d'appel d'offres ;
- la notification du marché au bénéficiaire ;
- information des soumissionnaires non retenus

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Délais anormalement longs entre la date de dépôt des offres et la signature du contrat.

Conclusion :

En raison de l'indisponibilité des documents ci-dessus mentionnés, il n'est pas possible pour le consultant de se prononcer sur la régularité de la procédure ayant conduit à l'attribution des trois marchés ci-dessus cités.

14) Marché N° 499/MEF/MJL/DNCMP/SP du 01/12/2017 relatif à la RÉSERVATION DE CRÉDITS RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CLÔTURE DU DOMAINE DE LA PRISON CIVILE DE LOKOSSA LOT 3, attribué à l'ENTREPRISE TOBI ET FILS, pour un montant TTC de 67 675 760 FCFA, approuvé le 01/12/2017, financement Budget National.

Pièces manquantes :

- Publication du procès-verbal d'attribution provisoire
- Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Les points forts (forces) relevés :

- le respect des règles de publications et de délai dans l'avis d'appel d'offres ;
- l'obtention des avis de non objection de l'autorité compétente ;
- la notification du marché au bénéficiaire ;
- information des soumissionnaires non retenus

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Indisponibilité de la preuve de notification aux soumissionnaires du report de la date d'ouverture des offres.

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est régulière sous réserve des non-conformités ci-dessus.

- 15) Marché N 531/MEF/MJL/DNCMP/SP du 14/12/2017 relatif à la ACQUISITION DE MATÉRIELS ET RÉHABILITATION DE INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DES TPI DE LOKOSSA, DJOUGOU, PARAKOU ET A LA COUR D'APPEL DE PARAKOU LOT 2, attribué au GROUPEMENT EXPLORA ET SIREE SARL, pour un montant TTC de 164 679 478 FCFA, approuvé le 14/12/2017, financement Budget National.

Pièces manquantes :

- Procès-verbal d'ouverture des offres signé ;
- Publication du procès-verbal d'attribution provisoire ;
- Preuve de publication de l'attribution définitive du marché.

Les points forts (forces) relevés :

- le respect des règles de publications et de délai dans l'avis d'appel d'offres ;
- l'obtention des avis de non-objection de l'autorité compétente ;
- la notification du marché au bénéficiaire ;

Points faibles (insuffisances/irrégularités) relevés :

- Délais anormalement longs entre la date de dépôt des offres et la signature du contrat

Conclusion :

La procédure ayant conduit à l'attribution du marché ci-dessus cité est régulière sous réserve des non-conformités ci-dessus constatées ainsi que dans la section observation générale.

Synthèse des opinions sur la procédure d'appel d'offres restreint

N° d'ordre	Réf. du Marché	Objet du Marché	Valeur du Marché	Opinions		
				1	2	4
1	N° 236/MEF/MJL/DNCMP/SP	RÉSERVATION DE CREDIT DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DE MOBILIERS POUR L'ÉQUIPEMENT DES JURIDICTIONS LOT 1	128 910 000			x
2	N° 238/MEF/MJL/DNCMP/SP	RÉSERVATION DE CRÉDIT DANS CADRE ACQUISITION DE CLIMATISEURS AU PROFIT DES JURIDICTIONS	52 083 666	x		
3	N° 283/MEF/MJL/DNCMP/SP	RÉSERVATION DE CREDITS DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DE MOBILIERS DE BUREAU AU PROFIT DES PRISONS CIVILES DU BENIN	70 664 300	x		
4	N° 323/MEF/MJL/DNCMP/SP	RÉSERVATION DE CREDIT DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION ET DE L'INSTALLATION DE GROUPE ÉLECTROGÈNE AU PROFIT DES PRISONS CIVILES DE COTONOU, LOKOSSA, PORTO-NOVO ET PARAKOU	51 228 896	x		
5	N° 326/MEF/MJL/DNCMP/SP	RÉSERVATION DE CRÉDITS RELATIF A L'ACQUISITION DE MATÉRIELS INFORMATIQUES AU PROFIT DES TRIBUNAUX DE COMMERCE	82 094 240			x
6	n° 444/MEF/MJL/DNCMP/SP	RÉSERVATION DE CRÉDITS POUR LA CONSTRUCTION DE BLOC ÉTUDE ET FORMATION 1 + RÉFECTOIRE, LOISIR ET INFIRMERIE AU CSEA LOT 5	211 185 881			x
7	n° 445/MEF/MJL/DNCMP/SP	RÉSERVATION DE CREDITS DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES COURS DE LA PRISON CIVILES DE COTONOU	229 320 536	x		
8	N° 447/MEF/MJL/DNCMP/SP	RÉSERVATION DE CREDITS RELATIF A L'ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS POUR LES ATELIERS DES PRISONS CIVILES DU BÉNIN	74 827 340		x	
9	N° 466/MEF/MJL/DNCMP/SP	RÉSERVATION DE CRÉDITS RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CLÔTURE DE LA PRISON CIVILE DE NATTINGOU	239 907 664			x
10	N° 471/MEF/MJL/DNCMP/SP	RÉSERVATION DE CRÉDITS RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CLÔTURE DE LA PRISON CIVILE DE LOKOSSA LOT 1	63 662 893			x
11	N° 472/MEF/MJL/DNCMP/SP	RÉSERVATION DE CRÉDITS RELATIFS AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION POUR LA REMISE AUX NORMES DES QUARTIERS A, B ET C DE LA PRISON CIVILE D'AKPRO MISSERETE LOT 2	68 962 327			x
12	N° 497/MEF/MJL/DNCMP/SP	RESERVATION DE CRÉDITS RELATIFS AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION POUR LA REMISE AUX NORMES DES QUARTIERS A, B ET C DE LA PRISON CIVILE D'AKPRO MISSERETE LOT 1	75 451 914			x
13	N° 499/MEF/MJL/DNCMP/SP	RÉSERVATION DE CRÉDITS RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CLÔTURE DU DOMAINE DE LA PRISON CIVILE DE LOKOSSA LOT 3	67 675 760			x
14	N° 514/MEF/MJL/DNCMP/SP	RÉSERVATION DE CRÉDITS RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION POUR LA REMISE AUX NORMES DES QUARTIERS A, B ET C DE LA PRISON CIVILE D'AKPRO MISSERETE LOT LOT 3	63 909 095			x
15	N° 531/MEF/MJL/DNCMP/SP	ACQUISITION DE MATÉRIELS ET RÉHABILITATION DE INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DES TPI DE LOKOSSA, DJOUGOU, PARAKOU ET A LA COUR D'APPEL DE PARAKOU LOT 2	164 679 478	x		
TOTAL			1 644 563 990			

Légende

- 1 Régulière/régulière sous réserve
- 2 irrégulière
- 4 Impossibilité de donner une opinion

VI. CONSTATS SUR LES PLAINTES ENREGISTREES PAR L'AC

Selon les TDR, l'auditeur doit se faire une opinion sur l'efficacité et la performance du traitement des recours préalables et autres demandes d'informations sur des procédures par l'autorité contractante et établir le pourcentage des plaintes examinées et réglées à son niveau en conformité avec la réglementation en vigueur. En ce qui concerne les recours, auto-saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

En ce qui concerne les recours, auto-saisines connus par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), le consultant examinera également le degré d'application (en pourcentage) des décisions y afférentes.

Au terme de notre revue, nous pouvons conclure que les 100% (**cf. annexe 6**) des plaintes reçues au niveau de l'Autorité Contractante ont été examinées et réglées conformément avec la réglementation en vigueur.

Au niveau de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics le degré d'application des décisions n'est pas mesurable en raison de la non-recevabilité des plaintes. (**cf. annexe 6**).

VII. CONSTATS SUR L'ETAT D'EXECUTION FINANCIERE

7.1. Examen des relevés des dépenses

Par courrier n° 65/07/SM/FA/BEC/BEN/19 du 24 juillet 2019 (annexe n°5) le consultant a adressé à l'AC la liste des pièces de règlement en vue de l'appréciation de l'exécution des dépenses.

A la date de notre rapport aucune pièce de règlement ne nous a été communiquée.

Toutefois, par courrier N° 65/06/SM/FA/BEC/BEN/19 du 1^{er} juillet 2019, nous avons demandé et obtenu à l'issue d'une séance de travail le journal des engagements des marchés de chacune des autorités contractantes auditées.

Les tableaux ci-dessous résument les observations du consultant :

AUDIT DE L'EXECUTION FINANCIERE MJL 2017

N° d'ordre	Objet	Référence	Titulaire	N° SIGFIP	Délai d'exécution	Date livraison / réception (Provisoire & définitive)	Montant provisionnel (PPM)	Montant TTC	Montant payé	Date de règlement	Observation
1	RÉSERVATION DE CRÉDITS POUR LA CONSTRUCTION DE BLOC ÉTUDE ET FORMATION 1 + RÉFECTOIRE, LOISIR ET INFIRMERIE AU CSEA LOT 5	n° 444/M EF/MJL/D NCMP/SP	SOCIÉTÉ CERAB-TP SA	2E+09	NF	NF	NF	211 185 881			Aucun paiement au titre de ce marché ne figure dans le journal des engagements de marchés fourni par la DGB.
2	RÉSERVATION DE CREDITS DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES COURS DE LA PRISON CIVILES DE COTONOU	n° 445/ME F/MJL/DN CMP/SP	CHABOU D SARL	2E+09	NF	NF	NF	229 320 536			Aucun paiement au titre de ce marché ne figure dans le journal des engagements de marchés fourni par la DGB.
3	RÉSERVATION DE CRÉDITS RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CLÔTURE DE LA PRISON CIVILE DE NATITINGOU	N° 466/M EF/MJL/D NCMP/SP	GROUPE MENT BIOLYN X & TIC BÉNIN ET LA RUCHE CONSTR	2E+09	NF	NF	NF	239 907 664			Aucun paiement au titre de ce marché ne figure dans le journal des engagements de marchés fourni par la DGB.
TOTAL								680414081			

7.2. Appréciation du niveau d'exécution du Plan de Passation des Marchés Publics (PPM)

Nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le niveau d'exécution du PPM en raison, du défaut d'élaboration des rapports de passation et d'exécution des marchés publics des gestions budgétaires 2016 et 2017

VIII. ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE L'AC

8.1. Définition du barème des critères d'appréciation de la performance des autorités contractantes

La démarche de définition du barème des critères retenus pour l'appréciation de la performance des autorités contractantes est la même que pour la revue de conformité des procédures de passation et celle de l'exécution financière des marchés.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes

Le système de notation est constitué de la note 1 ou 0 pour chaque critère retenu et est présenté comme ci-après :

- une note de 1 indique que le test est satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise est disponible et est conforme aux exigences réglementaires en vigueur ;
- une note de 0 signifie que test est non satisfaisant, c'est-à-dire que la pièce requise n'est pas disponible.

La note attribuée à chaque critère est un chiffre entier (0 ou 1). Aucune décimale ne sera utilisée dans la notation des critères.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Le système de notation est basé sur le taux de non-conformité observé au niveau de chaque critère défini. En effet, pour chaque critère, il est déterminé sur la base de la revue, le nombre de non-conformités observées. Ce nombre est ensuite rapporté au volume de marchés audités (ou d'informations traitées selon le cas) pour obtenir le taux de non-conformité qui constitue la note obtenue par le critère considéré.

Ainsi, la note à attribuer à chaque critère est comprise entre 0% et 100%.

❖ Annotation des critères pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés

Le système de notation à ce niveau est identique à celle de la revue de conformité des procédures de passation des marchés.

8.2. Règles de décision et justification de la conclusion de l'auditeur

❖ Conclusion pour l'évaluation de la performance de la mise en place des organes de passation et de contrôle des marchés publics

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de moyennes	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
0,80 à 1	« Mise en place parfaite des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies dans la mise en place des organes conformément au Code des marchés publics en vigueur
0,50 à 0,79	« Mise en place satisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies mineures dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0,30 à 0,49	« Mise en place insatisfaisante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante présente d'anomalies significatives dans la mise en place des organes au regard du Code des marchés publics en vigueur
0 à 0,29	« Mise en place défailante des organes de passation et de contrôle des marchés publics »	L'autorité contractante ne s'est pas conformée aux dispositions du Code des marchés publics en vigueur en matière de mise en place des organes

❖ Conclusion pour l'évaluation de la performance de la conformité des procédures de passation des marchés

Il est à souligner que le niveau d'exhaustivité des pièces (dont le taux est déterminé et communiqué dans le présent rapport) est un élément déterminant de la performance des AC. **Pour ce faire, le taux moyen initialement déterminé est rapporté au taux d'exhaustivité pour obtenir le taux moyen de non-conformité.**

La matrice des conclusions possibles se présente comme suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée"	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière de passation et de contrôle de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.

Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

❖ **Conclusion pour l'évaluation de la performance de la régularité de l'exécution financière des marchés**

La précision apportée sur le taux d'exhaustivité au niveau de la revue de conformité des procédures de passation des marchés est valable ici également.

La matrice des conclusions possibles se présente ainsi qu'il suit :

Tranches de taux de non-conformité	Type de conclusion du consultant	Libellé de la conclusion
Taux inférieur à 10%	"Performance élevée "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies tant sur la forme que sur le fond vis-à-vis des dispositions du Code en matière d'exécution de marchés publics en vigueur sur la période sous revue.
Taux compris entre 10% et 30% (10% inclus, 30% exclus)	"Conformité Satisfaisante "	L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière d'exécution des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.
Taux compris entre 30% et 50% (30% inclus, 50% exclus)	"Conformité Moyenne "	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.
Taux supérieur ou égal à 50%	"Conformité Insatisfaisante "	L'autorité contractante ne s'est pas du tout conformée aux dispositions de fond et de forme en matière d'exécution de marchés publics en raison des insuffisances graves constatées.

8.3. Appréciation de la performance liée à la mise en place des organes

Les diligences mises en œuvre sont consignées dans le tableau ci-après :

N° d'ordre	Organes	Points de contrôle	OK/KO	Note 1 pour OK 0 pour KO	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
EVALUATION DE LA MISE EN PLACE DES ORGANES AU SEIN DE L'AC						
1	PRMP	Acte de désignation de la PRMP	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
2		Déclaration sur l'honneur de la PRMP	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
3		Existence d'un rapport d'exécution des marchés	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
4		Transmission du rapport d'exécution à la DNCMP, à l'ARM et à la Cour des comptes	N/A	-	Document inexistant	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
5		Renouvellement/ remplacement acté de la PRMP conformément aux dispositions réglementaires	KO	0,00	Indisponibilité des documents	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
6	CPMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CPMP	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
7		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CPMP conformément aux dispositions réglementaires	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
8	CCMP	Acte de désignation des cinq (05) membres de la CCMP	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Disponibilité / KO= Indisponibilité
9		Renouvellement/ remplacement acté de la composition de la CCMP conformément aux dispositions réglementaires	KO	0,00	Indisponibilité du document	OK= Expiration de la durée normale ou décès ou démission ou révocation pour faute grave KO= Autres raisons
		NIVEAU DE PERFORMANCE _ MISE EN PLACE DES ORGANES		0,00		

Les pièces sont en cours de collecte

8.4. Appréciation de la performance liée à la conformité des procédures de passation des marchés

L'analyse de la performance de l'AC du point de vue de la revue de conformité des procédures se présente comme suit :

➤ **Gestion 2017**

N° d'ordre	Points de contrôle	Volume de marchés		Volume de non-conformités constatées (b)	% de non-conformités (c) =(b/a)*100	Commentaires	Description de l'indicateur de performance
		Demandés	Audités (a)				
REVUE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION							
1	Elaboration de plan prévisionnel de passation des marchés publics	15	15	0	0%	RAS	Pourcentage de marchés non inscrits sur le PPPM
2	Recours à une procédure dérogatoire (AOR; entente directe)	0	0	N/A	-	Pas de marchés passés par DC	Pourcentage de procédures n'ayant pas obtenu l'autorisation de la DNCMP
3	Dossier d'Appel d'Offres (DAO)	15	15	4	27%	Indisponibilité des DAO	Pourcentage de DAO n'ayant pas obtenu l'ANO de la DNCMP
4	Avis de publicité	15	15	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures d'appel d'offres non publiées
5	Comparaison d'au moins 3 offres pour les DC	15	15	N/A	-	Pas de marchés passés par DC	Pourcentage de marchés n'ayant pas fait l'objet de mise en concurrence (comparaison d'au moins 3 offres)
6	Réception des offres dans les délais du DAO	15	15	0	0%	RAS	Pourcentage de procédures n'ayant pas respecté le délai minimum de publication requis
7	Ouverture des offres dans les délais du DAO	15	15	2	13%		Pourcentage de séances d'ouverture tenues hors de la date prévue dans le DAO et sans avis de report
8	Evaluation des offres	15	15	0	0%	RAS	Pourcentage de travaux d'évaluation et de proposition d'attribution provisoire ayant duré plus des 30 jours calendaires et/ou pourcentage des offres évaluées la moins disante (pour les DC)
9	Attribution du marché (ANO CCMP & DNCMP)	15	15	0	0%	RAS	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu cumulativement les ANO de la CCMP et de la DNCMP
10	Attribution du marché (ANO CCMP) pour les DC	15	15	N/A	-	Pas de marchés passés par DC	Pourcentage de propositions d'attribution provisoire n'ayant pas obtenu l'avis de conformité de la CCMP (pour les DC)
11	Publication de l'attribution provisoire	15	15	15	100%	Indisponibilité de la preuve de publication	Pourcentage de PV d'attribution provisoire n'ayant pas fait l'objet de publication
12	Signature du contrat	15	15	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats signés par des personnes non habilitées
13	Approbation du contrat	15	15	0	0%	RAS	Pourcentage de contrats non approuvés ou approuvés par des personnes non habilitées ou hors du délai de validité
14	Recours sur l'attribution du marché	15	15	1	7%		Pourcentage de plaintes traitées hors délai par l'Autorité contractante
	TAUX DE NON CONFORMITE THEORIQUE _REVUE DE CONFORMITE (A)				13,33%		
#REF!	TAUX D'EXHAUSTIVITE (B)				77%		
#REF!	TAUX DE NON CONFORMITE EFFECTIF _REVUE DE CONFORMITE (C=A/B)				17%		

Conclusion : Le taux de non-conformité est de **17%**

Nous notons une performance **satisfaisante**.

L'autorité contractante ne présente pas d'anomalies significatives vis-à-vis des dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation et de contrôle des marchés publics malgré quelques insuffisances identifiées.

8.5. Appréciation de la performance liée à l'exécution financière des marchés

Par courrier n° 65/07/SM/FA/BEC/BEN/19 du 24 juillet 2019 (annexe n°5) le consultant a adressé à l'AC la liste des pièces de règlement en vue de l'appréciation de l'exécution des dépenses.

A la date de notre rapport aucune pièce de règlement ne nous a été communiqué.

IX. ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N° d'ordre	Entité	Noms et prénoms	Fonctions
1	MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION (MJL)	ADDA Simone	SMP/PRMP/MJL
		GUEGNI Bibiane	Coll PRMP
		GBAGUIDI Félicité	Coll PRMP
		GUINGNIDO GAYE N. Inès	Coll PRMP
		GANSOU Richard	PRMP

ANNEXE 2 : PV DE RESTITUTION

BEC SARL

**PROCES VERBAL DE SEANCE DE RESTITUTION DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DES MARCHES
PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DE DIFFERENTS DEPARTEMENTS
MINISTERIELS DU BENIN AU TITRE DE LA GESTION BUDGETAIRE 2016 & 2017**

Nom de l'Autorité Contractante : Ministère de la Justice et de la Législation (MJL).

Date de tenue de la séance de restitution : 13 novembre 2019

Heure de démarrage : 09 h 20 mn

Heure de fin : 10h 30 mn

Personnes présentes à la séance :

(Cf. liste de présence de la séance de restitution ci-jointe en annexe)

I. Observation Préliminaire

Le Délais de passation relativement long des procédures de passation peut s'expliquer par :

- 1- La reprise de certains dossiers suite aux observations de la DNCMP
- 2- Le recours à des compétences extérieures (techniquement qualifiées), le ministère ne disposant pas de ces compétences.

De façon générale, pour les différentes procédures, l'avis d'attribution définitive n'est pas publié.

II. Récapitulatif des pièces collectées

Rien au cours de la restitution

III. Récapitulatif des pièces en cours de collecte

Les pièces devant faire l'objet de collecte complémentaire sont :

- Le Relevé des dépenses au titre des exercices budgétaires 2016 et 2017 (du 1er janvier au 31 décembre de chaque) ou à défaut l'état des dépenses ;
- Les preuves de paiement des marchés échantillonnés ;
- Les pièces devant faire l'objet d'audit physique
- Les preuves de notification des attributions provisoires
- L'ensemble des pièces manquantes énumérées dans le rapport et qui n'ont pas été fournies à la présente séance ;
- Les actes de nominations et de mise en place des organes de passation (PRMP, Secrétariat de la PRMP, CPMP et CCMP) au titre des gestions budgétaires 2016 & 2017 ;
- Les rapports des plans d'exécution annuelle (PTA) du MJL des exercices budgétaires 2016 & 2017 ;

Les différentes pièces seront communiquées au cabinet au fur et à mesure et au plus tard le vendredi 22 novembre 2019.

BEC SARL

IV. Synthèse des observations du consultant

Nous n'avons pas fait d'observation

3.1. Sur l'existence, l'organisation, le fonctionnement et la conformité des organes de passation et de contrôle des marchés publics au sein du MDN

Constat 1 : Forces

- ✓ Existence des organes de passation de l'Autorité Contractante. Toutefois, la preuve matérielle reste à communiquer aux auditeurs.

Constat 2 : Faiblesses

- ✓ Difficulté pour archiver les dossiers de marché (défaut d'un système adéquat d'archivage) ce qui entraîne des difficultés de recherches de la documentation relative aux marchés publics ;
- ✓ Manque d'espace pour une bonne archive.

3.2. Sur les procédures de passation des marchés collectés

L'audit a sélectionné l'échantillon suivant l'approche des risques qui se présente de la manière suivante :

Année	N° d'ordre	Eléments	Volume	Valeur
2016	1	Marchés audités	2	149 990 000
	2	Marchés de la population mère	2	149 990 000
	3	%	100%	100,00%
2017	1	Marchés audités	15	1 644 563 990
	2	Marchés de la population mère	21	2 012 024 526
	3	%	71%	81,74%

Tous les marchés échantillonnés ont été communiqués aux auditeurs

Conclusions de l'audit :

➤ Gestion 2016

Les marchés passés en 2016 n'ayant pas abouti du fait des nouvelles mesures de suspension des achats de véhicules prises par le gouvernement, nous ne saurions apprécier leur conformité au code des marchés publics, nous sommes dans l'impossibilité de fournir une opinion sur la conformité desdits marchés.

➤ Gestion 2017

La revue de conformité des procédures de passation des marchés du Ministère de la Justice et de la Législation (MJL) sur l'exercice budgétaire 2017, appelle de notre part les conclusions ci-après :

BEC SARL

N° d'ordre	Mode de passation	Volume de marchés	Opinions			
			Favorable/favorable avec réserve REG/RSR	Défavorable		
				IRR	NUL	IMP
1	AOO	15	5	1	0	9
Total général		15	5	1	0	9
%		100%	33%	67%		

Légende

REG Procédure régulière
RSR Procédure régulière sous réserve de non-conformités
IRR Procédure irrégulière
NUL Marché nul
IMP Impossibilité d'exprimer une opinion

Ces opinions seront modifiées en fonctions de la documentation qui sera communiquée aux auditeurs

3.3. Sur les plaintes

Selon les TDR, l'auditeur doit analyser les contentieux éventuels en cours, formuler les recommandations pour leur règlement.

Au terme de notre revues, nous pouvons conclure que les 100% des plaintes reçues au niveau de l'Autorité Contractante ont été examinées et réglées en conformité avec la réglementation en vigueur.

Au niveau de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics le degré d'application des décisions n'est pas mesurable en raison de la non recevabilité des plaintes.

3.4. Sur l'exécution financière et l'obtention des relevés de dépenses et preuves de paiement

Le consultant a appelé le courrier du 24/07/2019 sur la collecte des pièces de règlement, adressé à l'Autorté Contractante.

La PRMP a promis contacter la DAF pour que nous puissions avoir lesdites pièces.

Enfin, le cabinet a recueilli après échange les besoins et les difficultés que rencontrent les acteurs de la chaîne de passation et de contrôle des marchés publics. Il s'agit de :

- Manque du personnel
- Manque de matériels de travail (matériels informatiques, matériels de bureau, etc...);
- Insuffisances de locaux pour archives;
- Besoins de renforcement de capacité

La séance a été levée à 10h 30 mn par la PRMP.

Fait à Cotonou, le 13 novembre 2019


Bachelier AZONWADÉ
Pour Bec Sarl


Le Responsable
G. Richard
pour l'autorité contractante

BEC Sarl
02 BP 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
Email : bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com

**AUDIT DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC PASSES PAR DIFFERENTES
AUTORITES CONTRACTANTES DU BENIN AU TITRE DES GESTIONS BUDGETAIRES 2016 ET 2017**

SEANCE DE RESTITUTION

Autorité Contractante : M.J.L.

Cotonou, le 13 / 11 / 2019

Liste de présence

N°	Nom & Prénoms	Responsabilité & Structure	Tél. & Mail	Signature
1	AZENIVADIE Iacheli	Auditeur BEC-Sarl	21305422/97780955 pacheli.az@becsarl.com	
2	AKPADJI Alaine Hermiane	Auditeur BEC sarl	65103971 bec-scp@yahoo.fr	
3	EWESIN EBOHAIHA Y Bibiane	coll/PRMP	97882470	
4	GBAGUIDI Félicie	coll/PRMP	66253925	
5	GUINGUIDO GAYE Hadjoge Inès	coll/PRMP	97636468	
6	GANSORI G Richard	PRMP	9750013	
7				

➤ **Gestion budgétaire 2017**

Le taux moyen d'exhaustivité, notamment en ce qui concerne la revue de conformité est de **75%**. Ce taux, quoique satisfaisant, est perfectible et implique la nécessité d'amélioration du système

Liste des pièces concernées par le tableau d'exhaustivité des procédures **d'appels d'offres ouvert (AOO)**

1. Planification

Plan annuel de passation des marchés (initial) et révisé (le cas échéant) de chaque AC

2. DAO

- a. Avis d'appel d'offres publié
- b. Dossier d'Appel d'Offres validé

3. Réception & Ouverture des offres

- c. Offres des soumissionnaires
- d. Actes de désignation des membres de la CPMP
- e. Actes de désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres
- f. Procès-verbal d'ouverture des offres signé

4. Analyse, évaluation & attribution

- g. Rapport d'analyse et de synthèse
- h. PV d'attribution provisoire des offres signé
- i. Avis de non objection de la CCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- j. Avis de non objection de la DNCMP et des bailleurs pour les financements extérieurs (le cas échéant) sur le PV d'attribution provisoire
- k. Preuve de notification d'attribution provisoire
- l. Preuve d'information des soumissionnaires non retenus
- m. Publication du procès-verbal d'attribution provisoire

5. Contractualisation

- n. Signature du contrat par l'attributaire et l'AC
- o. Preuve de notification du marché au titulaire
- p. Preuve de publication de l'attribution définitive du marché

Tableau d'exhaustivité des procédures d'Appel d'offre Ouvert

		Dossier d'appel d'offre Ouvert		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			Total requis	TOTAL	%	% GLOBAL
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
1	Acqisition de mobilier pour l'équipement de juridictions	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	
2	Acquisition de climatiseurs au profit des juridictions	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	
3	Acquistion de mobiliers de bureau au profit des prisons civiles du benin	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	
4	Acquisition et l'intallation de groupe electrogène au profit des prisons civiles de cotonou, Lokossa, Porto-Novo et Parakou	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	
5	Acquisition de matériels informatique au profit des tribunaux de commerce	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	

		Dossier d'appel d'offre Ouvert		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			Total requis	TOTAL	%	% GLOBAL
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
6	Construction de bloc étude et formation 1 + réfectoire, loisir et infirmerie au CSEA Lot5	0	0	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	1	0	1	1	0	15	11	73%	
7	Travaux de l'assainissement des cours de la prison civile du Bénin	1	0	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	12	80%	
8	Acquisition de crédit relatif à l'acquisition des équipements pour les ateliers des prisons civiles du Bénin	1	0	1	1	1	1	1	1	1	NA	0	1	0	1	1	0	15	11	73%	
9	Travaux de construction de la clôture de la prison civile de Natitingou	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	
10	Travaux de construction de la clôture de la prison civile de Lokossa lot1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	13	87%	

		Dossier d'appel d'offre Ouvert		Réception & ouverture des offres				Analyse, Evaluation des offres & Attribution							Contractualisation			Total requis	TOTAL	%	% GLOBAL
N°	Marchés (N° & Intitulé)	2		3				4							5						
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p				
11	Travaux de réhabilitation pour la remise aux normes des quartiers A, B et C de la prison civile d'Akpro Missérété lot 2	1	1	1	1	1	0	0	0	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	10	67%	77%
12	Travaux de réhabilitation pour la remise aux normes des quartiers A, B et C de la prison civile d'Akpro Missérété lot 1	1	1	1	1	1	0	0	0	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	10	67%	
13	Travaux de construction de la clôture de la prison civile de Lokossa lot3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	NA	1	1	0	1	0	0	15	12	80%	
14	Travaux de réhabilitation pour la remise aux normes des quartiers A, B et C de la prison civile d'Akpro Missérété lot 3	1	1	1	1	1	0	0	0	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	10	67%	
15	Acquisition de matériels et réhabilitation des installations électriques des TPI de LOKOSSA, DJOUGOU, PARAKOU, et à la cour d'appel de Parakou lot2	1	0	1	1	1	0	1	1	1	NA	1	1	0	1	1	0	15	11	73%	

ANNEXE 4: DETERMINATION DU DELAI MOYEN DE PASSATION

Gestion budgétaire 2017

Les informations relatives au délai compris entre la date de dépôt et la date de signature nous ont

N°ordre	A	De la date de publication de l'avis au Dépôt des plis	Du dépôt des plis à l'attribution provisoire	De l'attribution provisoire à la signature du contrat	De la signature du contrat à l'approbation du marché	Total
	Intitulés du marché					
1	Acquisition de mobiliers pour l'équipement des juridictions	32	0	44	29	105
2	Acquisition de climatiseurs au profit des juridictions	32	11	31	21	95
3	Acquisition de mobiliers de bureau au profit des prisons civiles du Bénin	31	13	64	33	141
4	Acquisition et installation de groupe électrogène au profit des prisons	31	22	61	44	158
5	Acquisition de matériels informatiques au profit des tribunaux de commerce	30	-	-	25	55
6	Construction de bloc étude et formation + refectoire loisir et infirmerie au CSEA Lot5	30	12	114	55	211
7	Travaux d'assainissement des cours de la prison civile dded cotonou	31	3	99	33	166
8	Acquisition des équipement pour les ateliers des PC du Bénin	30	19	63	58	170
9	Travaux de construction de la clôture de la prison civile de Natitingou	34	1	36	49	120
10	Travaux de construction de la clôture de la prison civile de Lokossa lot1	30	95	44	12	181
11	Travaux de réhabilitation pour la remise aux normes des quartiers A,B,C de la prison Civile d'Akpr-Misséréte	31	91	44	12	178
12	Travaux de réhabilitation pour la remise aux normes des quartiers A,B et C de la prison civile d'Akpro misséréte (Lot1)	31	91	49	18	189
13	Travaux de construction de la clôture de la prison civile de Lokossa Lot3	30	95	44	23	192
14	Travaux de réhabilitation pour la remise aux normes des quartiers A,B et C de la prison civile d'Akpro-Misséréte	31	91	44	27	193
15	Acquisition de matériels et réhabilitation des installations électrique des TPI (Lot2)	31	102	60	62	255
TOTAL						2409
Délai entre le dépôt des plis et la signature du contrat						1399
Volume de marchés concernés (pertinents)						13
Délai moyen entre le dépôt des plis et la signature des contrats						108

permis d'obtenir un délai moyen de signature du marché est de 108 jours.

ANNEXE 5 : DIVERS COURRIERS DE DEMANDE D'INFORMATION

BEC Sarl

IFAC International
Federation
of Accountants

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES
Région Paris Île-de-France

ONECCA TOGO



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09-A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 24 Juillet 2019

Au



à g/h/z Ministère de la Justice et de la Législation
(MJL)

Att. : Directeur Administratif et Financier
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 065/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 123/07/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents départements ministériels du Bénin au titre des gestions
budgétaires 2016 et 2017 **_Demande de la liste & pièces des
règlements**

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous voudrions
vous informer que nous sommes à la phase de l'audit d'exécution physique et financière.

A cet effet, nous vous prions d'instruire vos services compétents afin que la liste des
règlements et les pièces justificatives y afférentes des marchés dont la liste est jointe en
annexe, nous soient communiquées.

Compte tenu du délai contractuel exigé pour la mission, nous vous saurions gré des
dispositions que vous ferez prendre afin que ladite liste des règlements nous soit
transmise de préférence dans un format Excel sur CD-ROM ou par courriel
(bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com / mensexpert@yahoo.fr) dans les meilleurs délais
(**de préférence le 05/08/2019**).

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge Mensah
Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé

B E C S A R L
Rue Cheminots, c/239 Zongo
02 BP. 1913 Cotonou
Tél : +229 21 30 54 22
N° OECCA Bénin : 032 SE

PJ : Copie de la liste des marchés concernés
Ampliation : Direction Générale du Budget du
Ministère de l'Economie et des Finances

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siège: Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin : BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO: RCCM N° TOGO-LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W- Siège : Rue MOAGA HOUNGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 25 92 28 -
ORABANK Togo : TG116 01001 Compte N°030359682001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lys (TROYES); N°SIRET : 813 116 191 000
12; N° de TVA intracommunautaire : TVA
FR54 813 116 191



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09.A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 29 Mai 2019

A



*a 10h57
S-PROP*

La Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de la Justice et de la Législation

Att. : Points focaux de la mission
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 065/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 121/05/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés par différents départements ministériels du Bénin au titre des gestions budgétaires 2016 et 2017_ **Prise de contact et démarrage de la mission**

Madame/Monsieur,

Faisant suite à nos précédentes correspondances, nous venons par la présente vous informer que la mission démarrera sur le terrain le lundi 3 Juin 2019 pour une durée de deux (02) mois.

En conséquence, nous prions les points focaux de ladite mission à prendre toutes les dispositions nécessaires afin que la documentation requise soit diligemment communiquée à l'équipe d'auditeurs.

Par ailleurs, vous voudriez bien prendre contact (21 30 54 22/65 10 39 71 ; bec_scp@yahoo.fr / bec@becsarl.com) avec la mission d'audit afin de retenir au besoin et de commun accord les dates de passage.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge Mensah
Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07 D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siège : Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société Générale Bénin : BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO : RCCM N° TOGO-LOME 2009 B 1115 COE N° 092468 W - Siège : Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME - 06 BP 60535 Lomé
Email : bec_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 26 92 18 - ORABANK Togo : TG116 01001 Compte N°030359682001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 10180 Saint Lys (TROYES) ; N°SIRET : 813 116 191 000 12 ; N° de TVA intracommunautaire : TVA FR54 813 116 191



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09.A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 15 Mai 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics du Ministère de la Justice et de la
Législation (MJL)

Att: Point focal de la mission
Cotonou-Bénin



Contrat: N° 065/MPD/PRMP/CCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 60/05/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents départements ministériels du Bénin au titre des gestions
budgétaires 2016 et 2017 _ **Transmission d'échantillon d'audit et collecte
des pièces**

Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous
transmettons par la présente l'échantillon des marchés à auditer.

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions
que vous ferez prendre afin que la documentation requise soit communiquée à l'équipe
d'auditeurs au plus tard le **22 mai 2019**. Vous trouverez en annexe la liste indicative des
documents et pièces à mobiliser pour la présente mission.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de
nos salutations distinguées.

Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé

PJ : Echantillon d'audit des marchés
Liste des documents & pièces à collecter

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siège-Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email : bey_scp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin: BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO : RCCM N° TOGO-LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W - Siège: Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email: bey_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 26 92 18-
ORABANK Togo: TGI16 01001 Compte N°030359682001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'Arc, 10180
Saint Lys (TROYES); N°SIRET: 813 116 191 000
12: N° de TVA intracommunautaire: TVA
FR54 813 116 191



Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 032-SE N° ONECCA-Togo: 021-09-A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 02 Juillet 2019

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics du Ministère de la Justice et de la
Législation (MJL)

Att. : Point focaux de la mission
Cotonou-Bénin



Contrat: N° 065/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019
N/Réf: 17/07/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents départements ministériels du Bénin au titre des gestions
budgétaires 2016 et 2017 _ **Transmission d'échantillon d'audit physique
et collecte des pièces**

Madame/Monsieur,

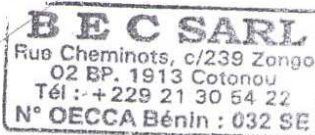
Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous
transmettons par la présente l'échantillon des marchés devant faire l'objet d'audit
d'exécution physique et financière.

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions
que vous ferez prendre afin que la documentation requise soit communiquée à l'équipe
d'auditeurs au plus tard le **16 Juillet 2019**. Vous trouverez en annexe la liste indicative
des documents et pièces à mobiliser pour la phase d'audit physique.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame / Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.

Serge MENSAH
Associé Gérant

Expert-comptable diplômé



PJ : Echantillon d'audit physique
Liste des documents & pièces à collecter

BENIN : RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 3200800565618
Siege Immeuble BEC C/239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email: bec_scp@yahoo.fr Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin : BJ104 01001 Compte N°030844220101 82

TOGO : RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N°
092465 W- Siege : Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lomé
Email: bec_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 26 92 18 -
ORABANK Togo : TG116 01001 Compte N°030359682001 05

FRANCE : 19b rue Jeanne d'arc, 91190
Saint Lys (TREVES) : N°SIRET : 813 116 191 000
12 : N° de TVA intracommunautaire : TVA
FR54 813 116 191

BEC Sarl (FAC)

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES

ONECOTOGO

Bureau d'Expertises comptables et de Commissariat aux Comptes. N° OECCA-Bénin: 031-SE N° ONECCA-Togo: 021-05-A2
Certifié ISO 9001:2015 par Intertek Certification France sous le n°0074633-00

Cotonou, le 05 septembre 2019

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DE
LA LEGISLATION
Personne Responsable des
Marchés Publics
SECRÉTARIAT
ARRIVÉE Le 09/09/2019
ENREG. S/N°

A

La Personne Responsable des Marchés
Publics du Ministère de la Justice et de la
Legislation (MJL)

Att. : Point focal de la mission
Cotonou-Bénin

Contrat: N° 065/MEF/MPD/DNCMP/SP du 20/02/2019

N/Réf: 26/09/SM/FA/BEC/BEN/19

Objet : Mission d'Audit des marchés publics et des délégations de service public passés
par différents départements ministériels du Bénin au titre des gestions
budgétaires 2016 et 2017 _ Point sur la collecte des pièces

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution de la mission mieux renseignée en objet, nous vous
transmettons par la présente, le point sur la collecte des pièces relatives aux marchés
échantillonnés (en annexe la liste des pièces manquantes par marché).

Au regard des délais contractuels très serrés, nous vous saurions gré des dispositions
que vous ferez prendre afin que les pièces manquantes soient communiquées à l'équipe
d'auditeurs au plus tard le Vendredi 13 septembre 2019.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur,
l'assurance de nos salutations distinguées.

[Signature]

Serge MENSAH
Associé Gérant
Expert-comptable diplômé

PJ : Liste des pièces manquantes

BENIN: RCCM COTONOU N°RCCM RB/COT/07
D12 - N°CNSS : 06300407 - IFU N° 320800356545
Siège: Immeuble BEC C239 Zongo- 02 BP 1913 Cotonou
Email: bec_scp@cotonou.tg Tel/(00229) 21 30 54 22 - Société
Générale Bénin: R1104 01001 Comptes N°030844270101.42

TOGO: RCCM N° TOGO- LOME 2009 B 1115 COE N°
092468 W - Siège: Rue MOAGA HOUNTIGOME LOME -
06 BP 60535 Lome
Email: bec_scp@yahoo.fr Tel/(00228) 22 36 93 18 -
ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES TOGO N°0030320447001.02

FRANCE: 19b rue Jeanne d'arc, 10180
Saint Lys (TROYES); N°SIRET: 813 116 191 000
12; N° de TVA intracommunautaire: TVA
FR54 813 116 191

ANNEXE 6 : TABLEAU DE TRAITEMENTS DES PLAINTES

N° d'ordre	Points de vérification	Diligences	Effectif	Pourcentage
1	Recours préalables et autres demandes d'informations exercés au niveau de l'AC	Demandes d'informations reçues		N/A
		Demandes d'informations traitées en conformité avec la réglementation		
		Plaintes reçues	1	N/A
		plaintes examinées en conformité avec la réglementation	1	100%
		Nombre de plaintes réglées en conformité avec la réglementation	1	100%
		plaintes examinées et réglées en conformité avec la réglementation	1	100%
	Recours et auto-saisine connues par l'ARMIP	Décisions rendues en conformité avec la réglementation	1	N/A
		Application des décisions rendues par la CRD	N/A	#VALEUR!